

N°2021/05/Cex du 9 mars 2021

DELIBERATION

portant constitution d'une provision pour dépréciation des actifs circulants au sein du budget annexe du service de la collecte des déchets ménagers

LE CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

- VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et dépendances,
- VU la loi n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie, et notamment en ses articles L.221-2-20° et D.221-4,
- VU la délibération n° 2011/105 du 22 décembre 2011 portant création du budget annexe du service de collecte des déchets ménagers,
- VU la délibération n° 2017/24 du 23 mars 2017 relative au traitement budgétaire de provisions prévues par les articles L.221-2-20° et D-221.4 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, au sein du budget annexe du service de collecte des déchets ménagers,
- VU la délibération du conseil municipal n°2020/58 du 20 juillet 2020 portant nomination du conseil de la régie dotée de la seule autonomie financière, chargée d'exploiter le service de la collecte et de l'évacuation des déchets ménagers et assimilés,
- VU le règlement intérieur de la régie de la collecte des déchets ménagers,

DECIDE

ARTICLE 1er:

Une provision pour dépréciation des actifs circulants d'un montant de 10.000.000.FCFP est constituée à l'article 6817 du budget annexe du service de collecte des déchets ménagers.

ARTICLE 2:

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la commissaire déléguée de la République pour la province Sud, au trésorier de la province Sud et affichée à la porte de la mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION

LE PRESIDENT

1	1/1	
1	l	

AMPLIATIONS:	
- Registre	1
- SAS	1
SG	1
SGA	2
Trésorerie de la Province Sud	1
- Service des Finances	1
- Archive	1
- Affichage	